

Etaient présents : Mmes et Mess. André ROMÉY, Ollivier SEGUIN, Chantal ROZAND, Jean-Luc TROUILLOUD, Pascale GAUTRON, Patricia DHERBASSY, Anne-Marie CHOLLET, Patrick FOURNIER, BRIEL Brigitte

Absent excusé : Patrice FEUGIER, Secrétaire de séance : Patricia DHERBASSY

Absent : Gilles GAILLARD,

1. Délibération pour le SEDI (Syndicat départemental des énergies de l'Isère)

Il est nécessaire de réaliser une extension en basse tension pour raccorder le bâtiment agricole (projet de la GAEC Les jardins de Chérennes). Cette opération d'un montant estimé à 17 837 €TTC sera conduite par le SEDI. Projet subventionné à 80%, restera une participation de 2 831 €TTC. Cette participation sera d'abord payée par la commune puis remboursée par la GAEC Les jardins de Chérennes.

2. Délibération pour la participation de la GAEC Les jardins de Chérennes

M. LE Maire rappelle le projet de culture maraîchère de la GAEC Les Jardins de Chérennes représenté par M. TEMPLIER Alan. Par courrier en date du 17 octobre 2017, M. TEMPLIER Alan a donné son accord pour la participation estimée à 2 831 € pour l'extension basse tension afin d'alimenter son bâtiment agricole.

3. Délibération pour une partie du trop plein du réservoir de la Combe cédé à titre gratuit au projet de la GAEC Les Jardins de Chérennes

Il a été émis la possibilité de céder gratuitement à la GAEC Les jardins de Chérennes 25% du trop plein d'eau qui arrive du réservoir de la Combe et qui se jette dans le ruisseau du Pizat. Ce trop plein alimentera un étang nécessaire au projet de M. TEMPLIER Alan. En cas de cessation de l'activité, cette convention rédigée par le notaire sera résiliée.

4. Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, en raison des travaux à poursuivre ou à engager dès le 2 janvier 2018 pour les opérations de voirie et sur les bâtiments communaux et/ou de faire face à des dépenses imprévues, le conseil municipal autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017 (soit la somme de 44 925 €)

5. Délibération pour une demande de subvention pour le remplacement des appareils ultra-violets des réservoirs de « la Combe » et « Railler »

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'il va être urgent de remplacer deux appareils aux ultra-violets sur les réservoirs de « la Combe » et du « Railler ». Ces appareils sont indispensables pour améliorer la qualité de l'eau. Une aide est demandée à l'Agence de l'eau.

6. Délibération pour autoriser la gestion des aides de l'Agence de l'eau par le Département de l'Isère

Cette délibération autorise le Département de l'Isère à percevoir les aides, pour le compte de la commune, attribuées par l'Agence de l'eau et à les reverser à notre collectivité.

7. Délibération pour transposition du nouveau régime indemnitaire aux agents communaux

Le maire rappelle le décret n° 2014-513 du 20/05/2014 instaurant le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement) et propose de transposer le régime actuel au RIFSEEP.

A ce jour les bénéficiaires du RIFSEEP sont :

- Adjoint technique, ATSEM, animatrice, Secrétaire de mairie, Agent d'entretien

Ces cadres d'emplois ne bénéficieront plus de l'indemnité d'administration et de technicité. La délibération antérieure du 06/12/2006 est modifiée, le maire fixera par arrêté les attributions individuelles sur le même principe et seront versées au dernier mois de l'année écoulée et révisables chaque année.

8. Délibération relative à la transformation des compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif en compétence facultative de St-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Cette délibération a pour objet d'approuver la transformation des compétences optionnelles en eau potable et assainissement collectif et non collectif en compétence facultative à compter du 1^{er} janvier 2018. Quelques communes souhaitent transférer la gestion de l'eau et assainissement dès janvier 2018 à la communauté de communes. Pour les autres communes, comme la nôtre, ce transfert s'effectuera le 1^{er} janvier 2019.

9. Les TAP (temps d'activité périscolaire)

Les résultats du sondage sont à 50/50. Une famille ne s'est pas prononcée. Le calendrier étant plus souple, une décision sera prise lors du prochain conseil d'école. L'ensemble des personnes présentes, au conseil, pense qu'il serait souhaitable qu'il y ait une harmonie au sein des communes afin que le centre de loisirs puisse être mis en place dans le cas du retour à 4 jours. La subvention de 50 € par élève est maintenue si l'école fonctionne sur 4 jours 4 ½.

10. Informations diverses

- Rappel du projet intercommunal Presles/St-Pierre pour améliorer la qualité de l'eau sur la source du Ruzand
- Convention avec le SMICTOM pour le nettoyage des abords des 2 points propres (église et Faz). Une somme est allouée à la commune pour ce travail effectué par notre agent communal.
- Changement du frigo à la cantine et d'un onduleur à l'école
- Avis concernant le passage du tour de France sur RN 1532
- Pour le ralentisseur vers l'église, une amélioration sera trouvée lors de la tournée de la commission des chemins en mars.
- Vœux du maire : vendredi 12 janvier à 19h
- Repas du 3^{ème} âge : samedi 7 avril à 12 h
- Urbanisme : information sur les permis et déclarations préalables en cours
- Prévoir au budget 2018 le changement d'un vidéo-projecteur pour l'école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.